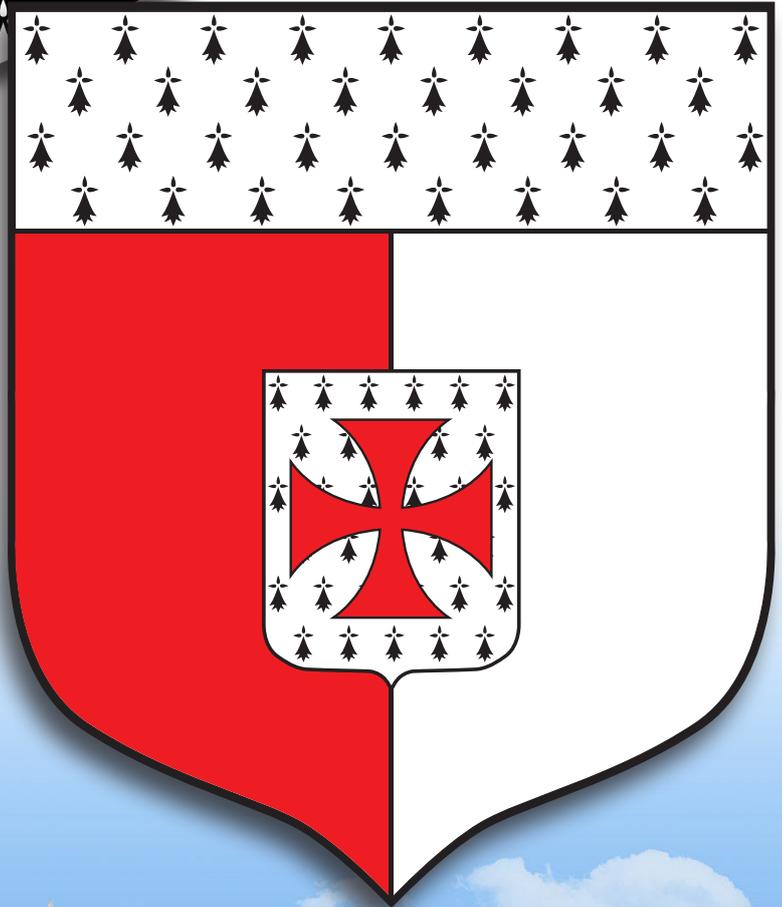


# Le Tildéen

Magazine d'informations communales

## *Le Blason de la Commune*

Parti ; au 1 de gueules,  
au 2 d'argent, à un chef d'hermine,  
à un écusson posé en abîme d'hermine  
à une croix du Temple de gueules.



2018

n° 1



# Le mot du maire

Dans ce bulletin communal vous découvrirez les chiffres concernant le compte administratif 2017 et le budget primitif 2018. Vous constaterez que l'excédent de fonctionnement 2017 est confortable avec plus de 200 000 euros de résultat ainsi qu'un excédent d'investissement de plus de 170 000 euros dû essentiellement à la réalisation d'un crédit de 150 000 euros et à des reports d'investissements. Quant aux impôts, les élus ont opté pour le maintien des taux communaux 2017 en 2018 ; ce qui occasionnera une légère augmentation de la feuille d'impôt puisque dans le même temps les taux intercommunaux vont augmenter ; c'est la conséquence de l'harmonisation fiscale intercommunale.

Pour cette année 2018 nous avons ouvert un certain nombre de dossiers concernant la voirie, la réfection des anciennes classes du primaire avec l'installation d'un double flux ou encore la sécurisation de certains hameaux et villages.

Comme vous avez pu le constater également les travaux concernant la maison de santé dans le bourg et les logements sociaux ont débuté. Ils dureront jusqu'en février 2019. Cinq cellules pour les professionnels de santé paramédicaux seront disponibles ; plusieurs praticiens ont déjà fait acte de candidature mais il reste encore des disponibilités dans certaines activités.

Au niveau intercommunal des décisions importantes ont déjà été prises comme la facturation aux communes de l'instruction des dossiers d'urbanisme (permis de construire et déclarations préalables) - coût estimé à 8 500 euros pour notre commune - ou encore la prise en charge par l'agglomération des coûts de transports scolaires pour les allers-retours à la piscine, aux salles de sports communautaires ou à la voile. Parmi les prises de compétences intercommunales il reste à se positionner sur l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et la voirie.

Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) rentre dans sa phase réglementaire avec la mise en place des zonages et l'attribution de surfaces constructibles par commune. Comme je vous l'avais déjà annoncé des terrains constructibles aujourd'hui risquent de ne plus l'être demain.

Voilà les quelques informations importantes que je souhaitais vous communiquer et qui sont pour la plupart consultables sur le site de la commune. Les services de la mairie sont disponibles pour tous les renseignements que vous souhaitez.

Le Maire,  
**Jean-Yves JUHEL**

## Sommaire

Conseils municipaux.....	p 3
Infos administratives .....	p 10
Infos communales.....	p 15
Scolaire / Péri-scolaire.....	p 20
Vie associative.....	p 23
Infos pratiques .....	p 28

Mise en page :  
RoudennGrafik, 02 96 58 02 03

## Horaires d'ouverture de la mairie

Tél. 02 96 27 61 57 - Fax 02 96 27 07 99  
mairieville.guingalan@wanadoo.fr  
[www.vilde-guingalan.fr](http://www.vilde-guingalan.fr)

	Matin	Après-midi
Lundi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Mardi		
Mercredi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Jeudi	9H00 - 12H00	
Vendredi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Samedi	10H00 - 12H00	

# Extraits des comptes rendus de conseils municipaux

## Séance du 19 octobre 2017

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Nadège DAMIDE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL.

Absent : Daniel JEGO

### ACHAT / TRAVAUX

#### Changement des copieurs - école et mairie

Les contrats de location et de maintenance arrivent à échéance pour le copieur de l'école. Le copieur de la mairie a été acheté en 2009 et plusieurs dysfonctionnements ont été constatés depuis 2016.

Il a été décidé d'acheter des copieurs pour l'école primaire, l'école maternelle et la mairie, d'accepter le contrat de maintenance proposé par la société Ricoh et de retenir les offres remises par Ricoh pour un montant de 6 175,17 euros H.T.

#### Achat illuminations de Noël

Les élus décident d'acheter des illuminations de Noël (un projecteur, un spot et une frise clignotante), retiennent les offres remises par la société Decolum de TRONVILLE EN BARROIS pour un montant de 1 577,96 euros H.T., soit 1 893,55 euros T.T.C. et par EPR de PLENEE-JUGON pour un montant de 335,00 euros H.T., soit 402,00 euros T.T.C.

#### Projet de construction Impasse de la Mairie

La commune a fait appel à l'EPF pour l'acquisition du terrain situé Impasse de la Mairie. Celui-ci sera rétrocédé à Dinan Habitat pour la construction d'un immeuble collectif et de deux pavillons. L'immeuble collectif pourra accueillir cinq professionnels de la santé au rez-de-chaussée et deux logements à l'étage seront proposés à la location.

La commune prend en charge les frais de viabilisation et d'aménagement extérieur sur le domaine public.

#### Plan de financement

OBJET	MONTANT T.T.C.
<b>Dépenses</b>	
Achat des terrains et rédaction des actes	120 000,00 €
Frais de géomètre	900,00 €
Réseau eaux pluviales	24 000,00 €
Réseaux - BT, FT, EP	7 700,00 €
Réseau eau potable	7 815,00 €
Réseau eaux usées	8 810,00 €
Voirie	32 000,00 €
<b>Recettes</b>	
Vente des deux terrains aux particuliers	72 660,00 €
Vente à Dinan Habitat	10 000,00 €
Subvention contrat de ruralité - FSIL	30 000,00 €
Autofinancement / emprunt	88 565,00 €

### Décision modificative

Augmentat°n de crédits			Augmentat°n / Diminut°n de crédits		
Opérat°	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
720	D2151	+ 30 000,00 €	16	R1641	+ 31 000,00 €
94	D2128	+1 000,00	13	R1321	+ 30 000,00 €

L'assemblée confirme le projet de construction (en collaboration avec Dinan Habitat), autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Dinan Habitat, valide le plan de financement présenté ci-dessus, retient les offres remises par les sociétés Colas de SAINT-GUINOUX pour les travaux d'aménagement de voirie pour un montant de 26 666,66 euros H.T., soit 32 000,00 euros T.T.C., Satec de VILDE-GUINGALAN pour les travaux liés au réseau d'eaux pluviales pour un montant de 20 000,00 euros H.T., soit 24 000,00 euros T.T.C., la SAUR de PLUDUNO pour l'eau potable pour un montant de 6 512,50 euros H.T., soit 7 815,00 euros T.T.C. et Dinan Agglomération pour le raccordement au réseau d'assainissement pour un montant de 7 341,67 euros H.T., soit 8 810,00 euros T.T.C. et approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

### VOIRIE / URBANISME

#### Dénomination d'un chemin rural

Il est décidé de nommer le chemin rural accessible par la rue de la Vallée : chemin de la Vallée et de modifier les adresses postales des trois propriétés concernées.

### PERSONNEL COMMUNAL / FINANCES

#### Modalités de réalisation des heures complémentaires et supplémentaires

Le conseil municipal décide d'accorder le règlement des heures complémentaires et supplémentaires (lorsqu'elles ne peuvent pas être récupérées) aux agents titulaires, stagiaires ou contractuels relevant de tous les cadres d'emplois et précise que les heures complémentaires et supplémentaires ne sont effectuées qu'à la demande de Monsieur le Maire ou de la secrétaire de mairie.

## Séance du 23 novembre 2017

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Daniel JÉGO, Jérôme JUVAUX, Nadège DAMIDE, Myriam LE BAIL.

Absent : Virginie CABUY ayant donné pouvoir à Myriam LE BAIL.

### ACHAT / TRAVAUX

#### Maison du Temps Libre – système de chauffage

Après discussion, le conseil municipal décide d'acheter un chauffage électrique fixe à air pulsé à installer à la petite salle de la maison du temps libre et retient les offres remises par Saqui de TADEN pour un montant de 318,90 euros H.T. soit 382,68 euros T.T.C. et par EPR pour un montant de 120,00 euros H.T., soit 144,00 euros T.T.C.

## VOIRIE / URBANISME

### Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) – viabilisation de la parcelle du futur projet Dinan Habitat-Commune

Suite à une réunion de chantier et à la modification du projet initial de construction impasse de la Mairie, l'offre du SDE a été actualisée. La plus-value est principalement due aux travaux sur le réseau téléphonique, les fourreaux seront remplacés en intégralité.

Les travaux prévus par le SDE se répartissent comme suit :

Travaux	Proposition initiale (Contribution de la commune)	Proposition définitive (Contribution de la commune)
Basse tension	3 500,00 €	4 000,00 €
Eclairage public	1 920,00 €	2 280,00 €
Réseau téléphonique	2 200,00 €	3 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 620,00 €</b>	<b>9 880,00 €</b>

#### Décision modificative

Augmentat <sup>Ń</sup> de crédits			Augmentat <sup>Ń</sup> / Diminut <sup>Ń</sup> de crédits		
Opérat <sup>o</sup>	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
204	D2041582	+ 800,00 €	16	R1641	+ 2 200,00 €
	D2128	+1 400,00 €			

Le conseil municipal approuve la proposition financière « alimentation basse tension », « éclairage public » et « réseau téléphonique » du futur projet de maison paramédicale et de quatre logements, projet d'un montant estimatif de 9 880,00 euros et approuve la décision modificative n°5/2017.

## PERSONNEL COMMUNAL / FINANCES

### Convention de partenariat « Conseil en Énergie Partagé »

Dinan Agglomération a mis en place un service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) pour les communes de moins de 10 000 habitants. Il permet à chaque commune adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et d'une aide pour entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques. Monsieur MIRIEL informe que 22 communes étaient adhérentes au service CEP en 2016. Ce service comprend :

- un suivi et une optimisation de l'ensemble des consommations d'énergie,
- la réalisation d'un bilan annuel,
- un examen de tous les avant-projets énergétiques en formulant les recommandations nécessaires,
- l'aide dans l'élaboration de leurs projets (dossier de consultation, demande de subvention, etc.)

La commune adhère au service de conseil en énergie partagé à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2017 pour une durée de trois ans, s'acquittera de la cotisation annuelle et désigne deux élus référents : Philippe URO et Gérard MIRIEL, un agent technique : Pascal ROBERT et un agent administratif : Hortense RABASTE.

## Vote des tarifs communaux 2018

Il est décidé d'augmenter de 30 euros les tarifs de location de la Maison du Temps Libre. La petite salle sera désormais mise à disposition systématiquement des locataires lorsque qu'ils loueront la grande salle.

Les élus décident de modifier le prix du repas de cantine (+2%). A la demande de plusieurs associations vildéennes, le matériel de sonorisation et de projection pourra être mis à leur disposition après remise d'un chèque de caution de 450 euros. L'assemblée décide également d'instaurer une gratuité d'un an pour les demandes d'occupation du domaine public par les marchands ambulants.

## Bons d'achat de Noël 2017

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les bons d'achat de Noël destinés au personnel communal et aux bénévoles pour un montant de 80 euros par personne (dont le personnel remplaçant) et à l'école pour un montant de 60 euros par classe pour l'année 2017.

## Indemnité annuelle allouée au Comptable du Trésor

Le conseil municipal décide de fixer l'indemnité de conseil au Comptable du Trésor au taux de 50 % selon le barème indiqué sur l'arrêté ministériel en cours pour l'année 2017.

## Questions et informations diverses

### 1) Adhésion de la commune de Sévignac au Syndicat mixte d'adduction en eau potable de Caulnes-La Hutte-Quéларon

Le conseil municipal accepte l'adhésion de la Commune de Sévignac au Syndicat Mixte d'adduction en eau potable de Caulnes – La Hutte – Quéларon avec date d'effet à compter du 01.01.2018.

### 2) Dinan Agglomération – rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) doit remettre son rapport évaluant le coût net des charges transférées aux communes dans un délai de neuf mois à compter de la date de transfert. Ce rapport a été envoyé par mail à tous les membres du conseil municipal.

L'objectif de ce rapport est d'évaluer les charges transférées pour les compétences effectivement transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ou au cours de cette même année.

Monsieur le Maire explique les différents points du rapport :

- 1. L'annulation du transfert de charges pour l'élaboration du PLUi
- 2. Le transfert de « Dinanbus » à Dinan Agglomération
- 3. Le retour aux communes de la CC Plancoët Plélan des fournitures scolaires et activités d'éveil
- 4. Le transfert de la salle omnisports de Plélan-le-Petit à Dinan Agglomération
- 5. Transfert compétence tourisme
- 6. Transfert de la participation du Syndicat des Caps des communes de Plévenon et Fréhel vers Dinan Agglomération

- 7. Transfert des zones d'activités communales
- 8. FPIC – adoption des allocations de compensation
- 9. Adoption du rapport final pour les transferts de charges au titre de l'année 2017

Ledit rapport a été adopté par la CLECT le 9 octobre 2017 puis par le Conseil Communautaire le 23 octobre dernier.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport de la CLECT du 9 octobre 2017, le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2017 qui s'élève à 12 008 370,47 € dont 20 104,74 € à VILDE-GUINGALAN et le reversement du FPIC au titre de l'année 2017 pour un montant de 1 690 778,00 € dont 25 333,00 € à VILDE-GUINGALAN.

## Séance du 14 décembre 2017

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, René ROBERT, Annie REHEL, Roselyne MORICET, Jérôme JUVAUX, Nadège DAMIDE, Myriam LE BAIL, Virginie CABUY  
Absents : Gérard MIRIEL, Christian MORIN, Philippe URO, Daniel JEGO  
ayant donné pouvoir à Marcel PIGEON

### ACHAT / TRAVAUX

#### Travaux d'accessibilité - complément

Il est décidé d'acheter deux lots de panneaux pour signaler deux places adaptées aux personnes à mobilité réduite et de retenir la proposition remise par Signaux Girod Nord-Ouest d'AVRANCHES pour un montant de 244,18 euros H.T., soit 293,02 euros T.T.C.

#### Aménagement de la rue de l'Ecole – avenant

Le conseil municipal accepte l'avenant n°1 du marché « aménagement de la rue de l'Ecole » pour le délai supplémentaire accordé, autorise Monsieur le Maire à signer un deuxième avenant pour des travaux complémentaires estimé à 2 500,00 euros H.T. maximum et à signer toutes pièces nécessaires à la présente décision.

### VOIRIE / URBANISME

#### Transfert de compétence eaux pluviales à Dinan Agglomération

Dans l'état actuel des textes, l'agglomération serait titulaire de la compétence « eaux pluviales urbaines » sur l'ensemble de son territoire au 1er janvier 2018. Or elle n'est pas prête à exercer opérationnellement cette compétence, pour laquelle à ce jour les discussions avec les communes n'ont pas démarré. Il apparaît donc nécessaire d'assurer pour cette période transitoire (2018 et 2019) et après acceptation préfectorale, la continuité du service public. En la circonstance, seules les communes sont en mesure de garantir cette continuité, notamment en ce qui concerne les services aux usagers.

Le conseil municipal prend note du transfert obligatoire de la compétence eaux pluviales à compter du 1er janvier 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion de la compétence eaux pluviales après sa lecture et sous réserve d'acceptation des termes des deux parties.

#### Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) – Elaboration – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Monsieur le Maire indique que le PADD est un document de base qui définit les orientations politiques. Ce document s'appuie sur l'armature territoriale suivante : un pôle de centralité principal (DINAN, LANVALLAY, QUEVERT, TADEN et TRELIVAN), des zones de proximité (SAINT-CAST-LE-GUILDON, MATIGNON, PLANCOET, BROONS et CAULNES) et des pôles relais (PLELAN-LE-PETIT, EVRAN, POUASNE, PLESLIN-TRIGAVOU, PLOUER-SUR-RANCE et PLEUDIHEN-SUR-RANCE).

La consommation d'espace à vocation habitat sera limitée à 400 hectares d'ici 2032. La densité minimale à atteindre serait comprise entre 15 et 30 logements / hectare selon les catégories de communes.

Les zones d'activités seraient classées selon la stratégie communautaire mettant en évidence les zones de trame structurante, les zones d'équilibre et les zones de trame de proximité. Monsieur le Maire annonce que la zone d'activités de VILDE-GUINGALAN ferait partie des zones de trame structurante permettant ainsi d'accueillir des entreprises de grande taille.

Monsieur le Maire informe que l'agglomération participe à la rénovation de la ligne ferroviaire LAMBALLE/DINAN/DOL DE BRETAGNE. Le PADD prévoit d'améliorer le réseau ferroviaire en valorisant les gares/haltes du territoire.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil communautaire a approuvé la prescription d'un PLUi-H issu de la fusion des procédures d'élaboration des PLUi-H prescrites par délibérations du Conseil communautaire de Dinan Communauté, le 29 juin 2015, et du Conseil communautaire de PLANCOET-PLELAN, le 14 décembre 2015, par une délibération n°CA-2017-082 en date du 13 mars 2017.

L'article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLUi-H comprennent un PADD.

Ce document définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il doit, en outre, fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

En application de l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme, un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et des Conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionnées à l'article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

La présente étape de la procédure consiste à débattre, sans vote, au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du PADD.

Le PADD du PLUi-H de DINAN AGGLOMERATION permet de définir les orientations générales en matière de développement du territoire pour 12 ans, soit à l'horizon 2032. Il exprime les volontés et les ambitions de la collectivité dans le respect des principes énoncés aux articles L. 101-1 à L. 101-3 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD du futur PLUi-H et soumet à Dinan Agglomération les observations résultant du débat :

- la commune se porte volontaire pour recevoir une partie de la surface constructible de la ville de DINAN.

## PERSONNEL COMMUNAL / FINANCES

### Location de la Maison des associations

L'assemblée décide de fixer le prix de la location de la maison des associations à 120,00 euros en 2018 (uniquement pour les événements le midi), confirme le montant de la caution fixé à 450,00 euros et autorise la mise à disposition de la maison du temps libre à la Paroisse de PLELAN-LE-PETIT le 14 janvier 2018.

### Participation aux frais de fonctionnement RASED – Maître E

Le conseil municipal décide de participer aux frais de fonctionnement liés aux missions de la Maître E et autorise Monsieur le Maire à émettre un mandat d'un montant de 92,02 euros pour la commune de SAINT-CARNE.

## Séance du 25 janvier 2018

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Daniel JÉGO, Jérôme JUAUX, Nadège DAMIDE, Myriam LE BAIL, Virginie CABUY.

## VOIRIE / URBANISME

### Transfert de la compétence gaz au Syndicat Départemental d'Énergie

L'entreprise Kermené utilise du propane stocké en cuve aérienne pour ses besoins thermiques. Pour alléger les contraintes d'exploitation, la société demande une étude de faisabilité pour le raccordement au réseau de gaz naturel.

En tant qu'utilisateur privé, Kermené ne peut pas en faire la demande et c'est pourquoi la commune a été sollicitée. Ainsi, il revient au conseil municipal de délibérer pour transférer la compétence gaz au Syndicat Départemental d'Énergie.

Pour répondre aux besoins sur la commune et en complément des compétences déjà transférées, Monsieur le Maire propose que soit transférée la compétence optionnelle gaz visée par l'article 4-2-1 des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie. Les élus approuvent le transfert de la compétence optionnelle « gaz ».

### Eclairage public au lieu-dit La Féruçais – participation forfaitaire

Monsieur le Maire explique que la commune de TRELIVAN facture chaque année à la commune de VILDE-GUINGALAN une participation forfaitaire correspondant aux frais d'éclairage public au lieu-dit La Féruçais. Ce village s'étend sur les deux communes et un réverbère se trouve sur la commune de VILDE-GUINGALAN.

L'assemblée accepte de participer aux frais d'éclairage public au lieu-dit La Féruçais et confirme que le montant de la participation financière de la commune est de 31,25 euros par an.

## PERSONNEL COMMUNAL / FINANCES

### Ecole primaire – demande de subvention pour une classe de voile à JUGON-LES-LACS

Vingt et un enfants de CM2 sont concernés par le projet de classe de voile à JUGON-LES-LACS dont 12 Vildéens. Le coût de cette classe de voile est estimé à 85,00 euros par élève pour une semaine. Une subvention d'un montant de 35,00 euros par élève est demandée à la commune, les familles participant à hauteur de 35,00 euros par enfant et l'Amicale Laïque prenant en charge 15,00 euros par enfant.

Le conseil municipal décide de verser une subvention d'un montant de 35,00 euros par élève domicilié à VILDE-GUINGALAN participant à la classe de voile, soit 420,00 euros.

### Participation aux frais de fonctionnement RASED et ULIS

#### RASED

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED) est un service mis en place par l'Éducation Nationale et basé à l'école primaire Mosaïque sur la commune de LÉHON. Une personne de l'Éducation Nationale y est rattachée à temps plein (une psychologue scolaire). Ce dispositif couvre vingt écoles sur vingt communes. Il a été convenu en 2007 que les frais de fonctionnement du RASED seraient répartis entre les communes sur la base du nombre d'habitants.

L'assemblée confirme la participation financière de la commune pour le RASED pour un montant de 130,41 euros.

#### ULIS

Le conseil municipal décide de prendre en charge les frais liés à la scolarisation de deux enfants à l'école Mosaïque de LÉHON pour l'année scolaire 2016/2017, soit 1 250,42 euros.

### Indemnité des élus

Après discussion, le conseil municipal décide de modifier comme suit l'indemnité des élus à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 :

	Taux Indice brut terminal de la fonction publique
Maire	37.95 %
Premier et deuxième adjoint	13.55 %
Quatrième adjoint	11.85 %
Troisième adjoint	8.85 %
Conseiller délégué	2.95 %
Conseiller	1.48 %

## Ratio d'avancement de grade au titre de l'année 2018

Le ratio « promus-promouvables » a été fixé à 100% pour les grades suivants : adjoint technique principal de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe et agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1ère classe.

## Imputations budgétaires - précisions

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, prend note que les dépenses liées aux bons d'achat et aux bons cadeaux seront imputées à l'article 6488 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et fixe la liste des dépenses imputées à l'article 6232 comme suit :

- dépenses d'alimentation, de matériels divers pour les cérémonies (11 Novembre, vœux ...)
- dépenses d'alimentation et de matériels divers pour les manifestations communales (repas du 11 Novembre, repas du personnel et des élus, pot de la rentrée scolaire, départ en retraite, feu d'artifice du 14 Juillet, inauguration, repas lors du vote du budget, pot des randonneurs, ...)
- dépenses diverses (sapins de Noël, bon d'achat de Noël pour l'école et les bénévoles de l'aide aux devoirs, fleurs suite à un décès, ...)

## Contrat départemental de territoire – clause de revoyure

Monsieur le Maire rappelle la nature, les termes et les modalités du contrat départemental de Territoire 2016-2020. Pour rappel, la commune y avait inscrit les travaux de rénovation de l'église (subvention de 68 756 euros).

Certaines communes n'ont pas réalisé leurs projets ou n'ont pas utilisé l'intégralité de leur subvention, la revoyure du contrat de territoire permettra aux communes concernées d'y inscrire un autre projet pour utiliser les crédits disponibles.

Le conseil municipal approuve, suite à la revoyure, les opérations communales inscrites au Contrat départemental de Territoire 2016-2020, valide l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de Dinan Agglomération, présenté par Monsieur le Maire et l'autorise, sur ces bases, à signer avec le Conseil départemental, l'avenant au Contrat départemental.

## Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire rappelle que l'association ECTI a accompagné la commune dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce document est un outil qui permet de planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'événements de sécurité civile (manifestation d'un risque majeur naturel ou technologique).

Dans cette situation, la commune a pour mission de sauvegarder la population. Cela consiste à informer, alerter, mettre à l'abri, interdire, soutenir, assister, héberger et ravitailler la population. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Plan Communal de Sauvegarde.

## Devenir des TAP à VILDE-GUINGALAN

Monsieur le Maire rappelle le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires qui précise le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire, à l'intérieur duquel des adaptations locales seront possibles. Cette réforme des rythmes scolaires visait à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Le décret n° 2017-1108 du 27-6-2017 permet aux communes de solliciter auprès des services académiques une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire. Par délibération le conseil municipal, après avis du conseil d'école, peut demander un retour à la semaine de 4 jours.

A la demande du comité de pilotage réuni le 27 juin 2017, un questionnaire a été distribué aux familles en décembre dernier. 75 % des questionnaires complétés sont pour le retour à la semaine de 4 jours, 21,60 % contre et 3,40 % sont restés sans réponse. Le conseil d'école réuni le 22 janvier dernier, a voté à l'unanimité pour le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

Les élus souhaitent suivre l'avis du conseil d'école et des parents d'élèves.

Les enseignantes ont demandé, lors du conseil d'école, s'il était possible de modifier les horaires du temps scolaire afin d'allonger le temps du matin, temps propice à l'apprentissage chez l'enfant. Il a donc été décidé de recueillir l'avis des familles avant de modifier les horaires.

### CHOIX 1

8h30-11h45  
13h15-16h00

### CHOIX 2

9h00-12h00  
13h30-16h30

Les familles ont jusqu'au 31 janvier prochain pour se prononcer. L'assemblée décide de demander une dérogation auprès de l'Inspection Académique pour l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018/2019, souhaite le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours dès la rentrée scolaire 2018/2019 et suivra l'avis des familles pour l'organisation du temps scolaire (retour des questionnaires attendu le 31 janvier 2018).

## Télétransmission électronique des actes au représentant de l'Etat - convention

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité et budgétaire valable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, prend note que la convention sera renouvelée tacitement chaque année et retient la proposition du syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne pour l'acquisition de deux certificats RGS pour un montant de 240 euros.

## Séance du 22 février 2018

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Daniel JÉGO, Nadège DAMIDE, Myriam LE BAIL, Virginie CABUY.  
Absents : René ROBERT ayant donné pouvoir à Marcel PIGEON, Philippe URO ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Jérôme JUVAUX

### VOIRIE / URBANISME

#### Acquisition d'un véhicule pour le service technique

Monsieur le Maire informe qu'un véhicule du service technique, l'utilitaire Citroën C15, est en mauvais état, des frais importants sont à entreprendre (sièges, ceinture, alternateur, cardan, distribution...).

Le conseil municipal décide d'acheter un véhicule pour le service technique, en remplacement du C15, retient la proposition remise par le concessionnaire Renault de DINAN pour un montant de 11 154,93 euros H.T., décide de la reprise de l'ancien véhicule par le concessionnaire Renault pour un montant de 1 200,00 euros T.T.C. et autorise l'ouverture des crédits nécessaires au budget 2018, à l'opération 94.

#### Service technique – achat matériel et outillage

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à acheter les outils nécessaires au bon fonctionnement des services, les crédits nécessaires sont ouverts chaque année au budget primitif de l'année, opération 722 – petit outillage, l'autorisation d'ouverture des crédits est donnée dès le 1er janvier avant le vote du budget primitif et ce pendant toute la durée du mandat.

#### Restaurant scolaire – achat de tableaux d'affichage

Les élus décident d'acheter six tableaux d'affichage pour le restaurant scolaire et retiennent la proposition de Lyreco pour un montant de 297,18 euros H.T., soit 356,62 euros T.T.C.

#### Groupe scolaire – audit des installations de traitement de l'air

Depuis plusieurs mois il y a des problèmes d'humidité dans les anciennes classes de l'école primaire. Il avait été décidé de procéder étape par étape plutôt que d'entreprendre des travaux importants. Dans un premier temps des entrées d'air avaient été installées aux fenêtres pour ventiler davantage les pièces concernées. Aujourd'hui cela reste insuffisant.

Le conseil municipal décide de faire appel à un bureau d'étude pour l'audit des installations de traitement de l'air de l'école pour trouver d'autres solutions adaptées, retient la proposition remise par le bureau d'étude en ingénierie Thalem de BRUZ pour un montant de 1 600,00 euros H.T., soit 1 920,00 euros T.T.C.

### Ecole maternelle et Mairie – acquisition de vidéoprojecteurs

L'assemblée décide d'acheter un vidéoprojecteur pour l'école maternelle, retient la proposition remise par la société Micro Contact de MATIGNON pour un montant de 445,83 euros H.T., soit 535,00 euros T.T.C.

### FINANCES

#### Renouvellement de l'opération « argent de poche »

##### Bilan du dispositif « argent de poche ».

L'opération « argent de poche » est renouvelée pour l'année 2018 conformément aux conditions fixées en 2017 ; le budget prévisionnel est fixé à 1 000 euros pour l'année 2018.

	2016	2017
Nombre de jeunes	8	7
Nombre de demi-journées par jeune	Entre 1 et 9	Entre 2 et 10
Nombre de journées organisées	23	26
Montant de l'opération	870 €	772,50 €
Subvention de la CAF	457 €	386,25 €
Montant restant à charge	413 €	386,25 €

#### Suppression de la régie « produits périscolaires »

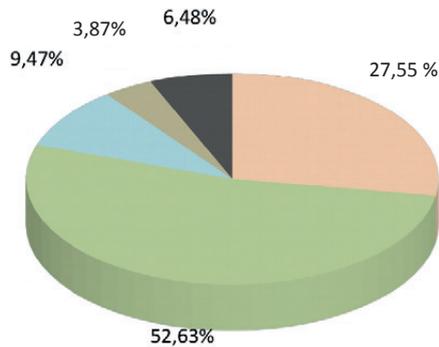
En mai 2015 la commune a mis en place le prélèvement automatique pour le règlement des factures de cantine et de garderie. Monsieur le Maire informe que 67 % des recettes des services périscolaires ont été prélevés sur les comptes des familles en 2017.

Le conseil municipal décide de supprimer la régie « produits périscolaires » à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

# Compte administratif 2017

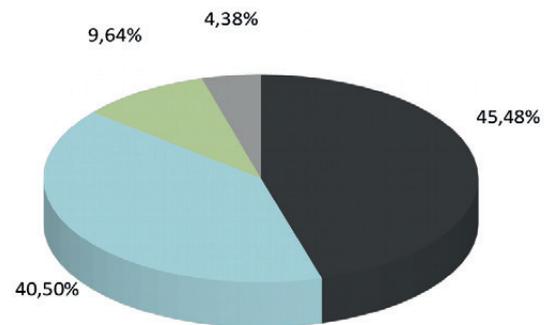
## Section de fonctionnement

### DÉPENSES



- Charges à caractère général (entretien de bâtiments, terrains, fournitures diverses,...)
- Charges de personnel (salaires, charges,...)
- Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions aux associations,...)
- Charges financières (intérêts d'emprunts)
- Amortissements, dépenses imprévues, divers

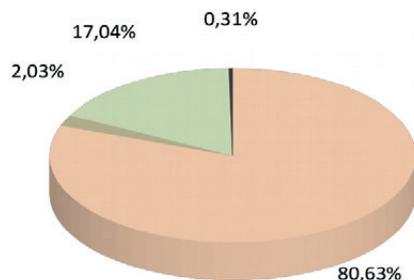
### RECETTES



- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Produits communaux (cantine, garderie, location de salle, loyers, subventions CAF garderie, concessions de cimetières,...)
- Produits exceptionnels, remboursement frais de personnel, divers

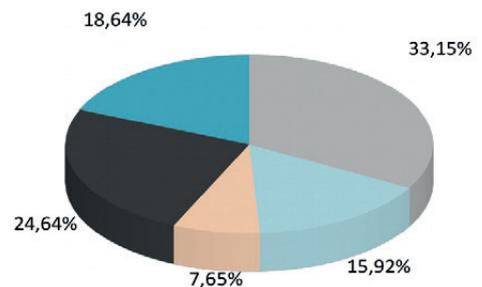
## Section d'investissement

### DÉPENSES



- Investissements (rue de l'Ecole, achat terrains centre-bourg, voirie,...)
- Travaux sur réseaux
- Remboursement du capital des emprunts
- Divers (opérations d'ordre, travaux en régie, amortissements, intégrations, déficit d'investissement reporté,...)

### RECETTES

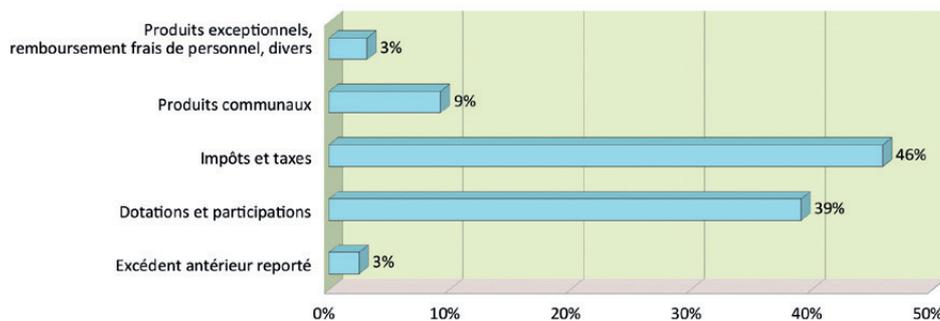
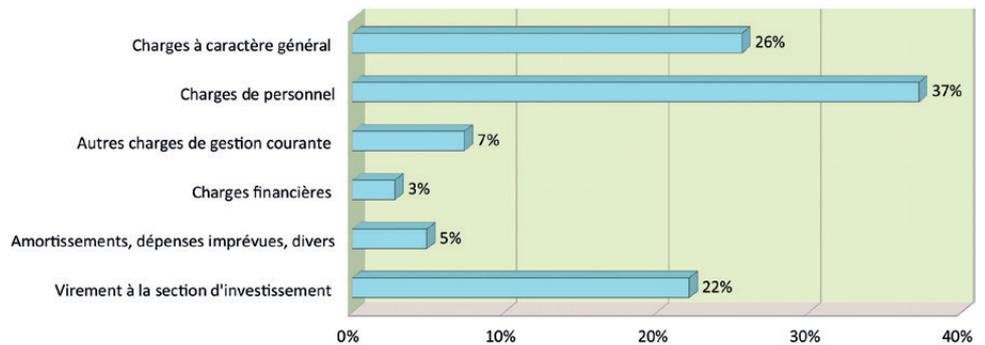


- Report de l'excédent de fonctionnement 2016
- Subventions sur les investissements
- Fonds de compensation de la TVA sur les investissements 2016 et taxe d'aménagement
- Emprunt
- Divers (amortissements, ...)

# Budget primitif 2018

## Section de fonctionnement

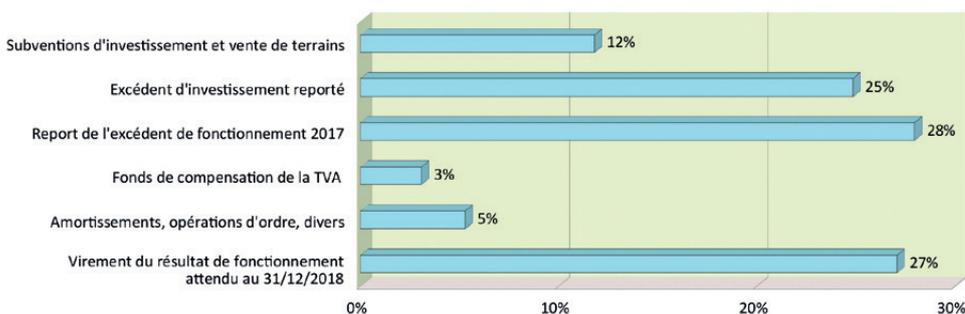
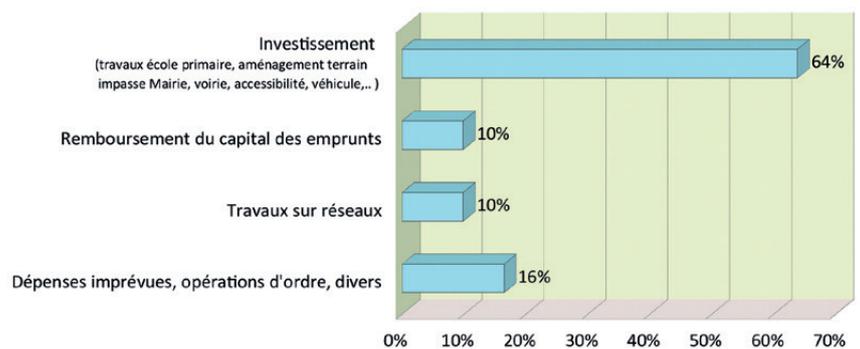
**Dépenses**  
(prévu : 841 258,00 €)



**Recettes**  
(prévu : 841 258,00 €)

## Section d'investissement

**Dépenses**  
(prévu : 776 963,00 €)



**Recettes**  
(prévu : 776 963,00 €)

## Je viens d'avoir seize ans, je pense au recensement

**Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.**

**Pourquoi ?** Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

**Quand ?** Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

**Comment ?** Un jeune peut se faire recenser soit directement à la mairie de son domicile en présentant une pièce d'identité et le livret de famille, soit en ligne sur le site internet : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) en créant un compte personnel.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement. Il recevra plus tard la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.



Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tout Français âgés de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16<sup>ème</sup> et le 25<sup>ème</sup> anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

**C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.**

## Appel à projets Jeunes



**L'appel à projets jeunes (APJ) de la MSA** soutient les initiatives portées par des jeunes du milieu rural. C'est un dispositif qui illustre les objectifs principaux de la politique d'action sociale de la MSA en direction de la jeunesse :

- Favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie par l'acquisition, dans la conduite de projets, de compétences transférables dans leur vie d'adulte,
- Encourager les initiatives des jeunes et leur prise de responsabilités,
- Contribuer à la qualité de vie en milieu rural et au développement du lien social.

Deux niveaux :

- ▶ Concours local organisé par les Caisses de MSA,
- ▶ Concours national organisé par la CCMSA auquel concourent les groupes désignés par le jury de la Caisse de MSA

Il s'adresse à des **groupes composés au minimum de 3 jeunes**, âgés de 13 à 22 ans révolus, répartis en 13-17 ans et 18-22 ans.

Ils doivent résider dans une commune rurale (< 15 000 habitants) ou faire partie d'un groupe composé en majorité d'agriculteurs.

Les thèmes sont à trouver dans les domaines Culture, Santé, Vivre ensemble.

Les critères de sélection des dossiers reposent sur l'implication des jeunes, l'impact du projet sur le territoire, la solidarité et la citoyenneté, l'originalité et la qualité du projet. Et la dimension pérenne des projets est particulièrement appréciée par le jury.

Le cahier des charges et les dossiers de candidatures se retirent sur le site internet de la MSA d'Armorique : [www.msa-armorique.fr](http://www.msa-armorique.fr). Pour 2018, la date limite de réception des dossiers est fixée au 15 mai.

## Comité cantonal d'entraide



Le comité cantonal d'entraide rejoint l'Association Services et Aide à Domicile (ASAD) Mené Rance !

L'association couvre plusieurs secteurs dont celui de PLELAN-LE-PETIT / PLANCOET.

Comme auparavant, l'association est à votre service et a pour mission une aide, un soutien, un accompagnement à domicile aux personnes leur permettant de vivre selon leurs choix dans les meilleures conditions possibles.

Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 96 27 67 50.

**Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00**

4, rue des Rouairies - BP 10 - 22980 PLELAN-LE-PETIT  
Tél : 02.96.27.67.50 - Fax : 02.96.27.09.99  
[cce.plelanlepetit@wanadoo.fr](mailto:cce.plelanlepetit@wanadoo.fr)

## Passeports et cartes d'identité

Pour obtenir une carte d'identité ou un passeport, vous devez vous rendre dans une des mairies du département équipée d'une borne biométrique.

Faites votre pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés et notez votre numéro de dossier qui vous sera demandé lors du dépôt des pièces justificatives.

Toutes les informations concernant les titres d'identité se trouvent sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Prenez ensuite rendez-vous pour le dépôt de ces pièces et la prise d'empreintes digitales dans les mairies de Jugon-les-Lacs, Dinan, Broons, Ploubalay, Matignon, Plancoët (pour les plus proches).

Vous serez ensuite contacté-e pour aller retirer votre titre dans la mairie de dépôt du dossier.

## Relais Parents Assistants Maternels

**Le Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) de Dinan Agglomération** permet aux parents, aux assistants maternels et aux gardes à domicile du territoire de s'informer, de se rencontrer et d'échanger. Il propose également des temps d'éveil et de socialisation aux enfants accompagnés de leur parent, assistant maternel ou garde à domicile. Ce service est ouvert à tous.



Pour connaître le planning de la prochaine période, rendez-vous sur

[www.dinan-agglomeration.fr](http://www.dinan-agglomeration.fr)

(rubrique "petite enfance-jeunesse-personnes âgées", "RPAM", "à télécharger", "secteur CORSEUL")

## La Mission Locale

**16 à 25 ans ? Sorti du système scolaire, diplômé ou pas ? En emploi ou pas ?**

### Besoin, envie de :

- Trouver un emploi ?
- Vous réorienter professionnellement ?
- Vous re-former ?
- Faire un stage en entreprise ?
- Etre plus mobile ?
- Financer vos projets ? ...

### A la Mission Locale :

- Un appui / accompagnement individuel et/ou en groupe par des conseillers
- Des coups de pouce
- Des mises en lien avec des centres de formation, entreprises, offres...
- Un 1<sup>er</sup> RDV à Dinan ou dans 1 des 9 points de permanence



### La Mission Locale c'est :

- une équipe de 20 salariés et volontaires en service civique,
- 2 000 jeunes par an,
- 350 entreprises et formations par an,
- mais aussi... la GARANTIE JEUNES, une WEB RADIO, des PARRAINS chefs d'entreprise, etc.

5 rue Gambetta - 22100 DINAN  
**02.96.85.32.67**  
[mldinan@mldinan.fr](mailto:mldinan@mldinan.fr)  
[www.missionlocale-paysdedinan.fr](http://www.missionlocale-paysdedinan.fr)  
Mission Locale du Pays de Dinan

## Vous souhaitez suivre une formation ?

Une équipe à votre écoute pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches. Un accueil personnalisé et un espace documentaire pour :

- ➔ vous informer sur l'offre de formation disponible et sur les financements possibles de votre parcours de formation
- ➔ vous guider dans votre recherche d'informations sur les métiers, la formation et l'emploi
- ➔ vous renseigner sur les compétences et les actions du Conseil régional de Bretagne

### Contact :

<http://seformer.bretagne.bzh>

POINT REGION DE RENNES

35-37 bd de la Tour d'Auvergne - 35000 RENNES

Tél. : 02 23 20 42 50 - Fax : 02 23 20 42 51

[point-region-rennes@bretagne.bzh](mailto:point-region-rennes@bretagne.bzh)

### Horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00,  
le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

## Dispositif Argent de poche

Le dispositif "argent de poche" est renouvelé pour l'année 2018. Cela permet aux jeunes Vildéens (de 16 à 18 ans) d'effectuer des petits chantiers de proximité, de participer à l'amélioration de leur cadre de vie à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation.



Pour plus de renseignements,  
contactez le secrétariat de mairie au  
**02 96 27 61 57**

## Découvrir la pêche pendant les vacances de Pâques

Pendant les vacances scolaires, la Maison Pêche et Nature des Côtes d'Armor propose des sorties d'initiation à la pêche pour petits et grands à Jugon-les-lacs.

### JE PÊCHE MON 1<sup>ER</sup> POISSON :

Pour enfants dès 3 ans et adultes, Initiation à la pêche à la ligne en étang

les 27 et 30 avril, et 4, 7 et 11 mai de 14h00 à 17h00

10€/enfant - 12€/adulte

**INITIATION À LA PÊCHE DE LA CARPE :** dans un carpodrome, sensations garanties !

Pour enfants à partir de 8 ans et adultes les 2 et 9 mai, de 9h30 à 12h00

16€/enfant - 19€/adulte

### INITIATION FLOAT-TUBE :

Découvrir la pêche à bord d'une embarcation originale

Pour enfants à partir de 12 ans et adultes le 11 mai, de 9h30 à 12h30

18€/enfant, - 22€/adulte

### STAGE PÊCHE CARNASSIERS :

Pour adultes (à partir de 14 ans)

Initiation à la pêche des carnassiers aux leurres

les 4 et 12 mai, de 9h30-17h30

30€/personne

Pour toutes ces sorties la réservation est indispensable au 02.96.50.60.04.

Le programme complet des animations est en ligne sur [www.maisonpechenature.com](http://www.maisonpechenature.com)



## Séniors consommateurs : ayez les bons réflexes !

Les séniors consommateurs achètent par Internet, sur les foires et salons, se font démarcher à leur domicile ou par téléphone, concluent des contrats d'assurance dépendance, d'assurance vie, de téléassistance, deviennent particuliers-employeurs en employant des intervenant-e-s à domicile...

Leurs actes d'achat ou de contractualisation, nombreux et variés, nécessitent quelques mises en garde afin d'éviter que ce public, parfois captif ou vulnérable, ne devienne victime de pratiques peu scrupuleuses ou abusives.

Alors, pour éviter les mésaventures et arnaques en tous genres, mieux vaut être un consommateur averti et informé. C'est pourquoi, la Maison de la consommation et de l'environnement et la Direccte Bretagne (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi) ont édité un guide pratique "Réflexes séniors" à destination des personnes âgées et des personnes les entourant afin de leur permettre de rester des consommateurs, maîtres de leurs choix de consommation.

Ce guide, organisé autour de quatre thèmes de la vie quotidienne - acheter, se protéger, se loger, être aidé - est décliné en format papier, mais aussi sur Internet [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org). Il rappelle les règles et les enjeux de nombreux sujets de consommation et met en avant des points de vigilance afin de pleinement informer les séniors consommateurs Bretons.

Ce guide gratuit est disponible à la MCE, 48 boulevard Magenta - 35 000 Rennes ou téléchargeable sur [www.mce-info.org/publications](http://www.mce-info.org/publications).

Article rédigé par la MCE - Maison de la Consommation et de l'Environnement  
48 boulevard Magenta - 35000 RENNES  
02.99.30.35.50 - [info@mce-info.org](mailto:info@mce-info.org) - [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org)

## Note

### d'informations de la Gendarmerie de DINAN

Depuis le début de l'année 2018, force est de constater qu'il y a une augmentation des cambriolages, partout dans le pays, et le département des Côtes-d'Armor n'est malheureusement pas épargné.

Pour lutter plus efficacement contre ce phénomène, certains principes simples peuvent vous permettre d'éviter d'en être victime, d'identifier et d'interpeller les auteurs de ces méfaits.

Nous comptons sur la population qui a un rôle très actif à jouer dans la prévention de la délinquance en étant particulièrement attentive.

► Pour tout fait anormal, avisez sans délai la brigade de gendarmerie locale.

► La connaissance des riverains vous permet d'identifier rapidement des individus étrangers au quartier

► Notez les renseignements que vous ne manquerez pas de communiquer aux gendarmes :

- Nombre et signalement des auteurs (taille, vêtements, signes particuliers : lunettes, tatouages, accent...)
- Type de véhicule (marque, type, immatriculation, points particuliers : antenne, autocollant...)
- Propos tenus
- Direction de fuite

Méfiez-vous des démarcheurs, des faux agents - Enedis/Poste, des faux gendarmes ou policiers, vendeurs de calendriers ou autres objets : dans le doute, faites le 17

Si malheureusement, malgré les mesures préventives que vous aurez appliquées, vous êtes victime d'un cambriolage :

- Ne touchez à rien
- Ne modifiez pas l'état des lieux
- Informez immédiatement la brigade de gendarmerie de DINAN.

Par ailleurs, la gendarmerie locale se tient à votre disposition pour des conseils utiles à la prévention des cambriolages

Brigade territoriale Autonome de DINAN  
14 Place Duguesclin - 22100 DINAN  
Tél. : 02.96.87.74.00 - Fax : 02.96.87.74.29  
[bta.dinan@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bta.dinan@gendarmerie.interieur.gouv.fr)



# Infos Energie

## L'espace INFO→ENERGIE de Dinan Agglomération propose un service de conseils gratuits, neutres et indépendants.

Destiné au grand public, c'est un service financé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) et le Conseil Régional de Bretagne.

Vous avez un projet de construction, de rénovation, des questions sur l'isolation thermique, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, la réglementation, les labels de performance...

Vous souhaiteriez avoir une idée des investissements et connaître les aides financières existantes ?

Alors n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseillère au **02.96.87.42.44** du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ou à l'adresse mail : [infoenergie@dinan-agglomeration.fr](mailto:infoenergie@dinan-agglomeration.fr).

Vous pouvez également prendre rendez-vous avec votre conseiller(ère) dans les locaux de Dinan Agglomération au 8, Bd Simone Veil à Dinan du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.



*Pour en savoir plus :*

<http://www.dinan-agglomeration.fr/Urbanisme-habitat-mobilite/Habitat/Espace-info-energie>.

## Elagage à proximité des lignes électriques et de télécommunications

Chaque année, les chutes d'arbres et l'usure par frottement des branches sur les câbles occasionnent des pannes sur les réseaux. Pour prévenir ces dommages et assurer la continuité des services, Orange et ENEDIS invitent les propriétaires riverains des lignes à procéder régulièrement et à leurs frais, aux travaux d'élagage.

Certaines personnes attendent les campagnes d'élagage mais cette pratique est risquée car, quand elles sont lancées, les branches menacent déjà les câbles et en cas de dommages causés à ces derniers, vous vous exposez à des poursuites judiciaires ainsi qu'à de lourdes amendes.



## Le compostage individuel

Le compostage est une façon simple, économique et écologique de diminuer sa propre production de déchets organiques.

Dinan Agglomération propose à tous les habitants du territoire des composteurs dans le but de limiter la quantité de déchets incinérés ou mis en déchèterie en valorisant les déchets de jardin et de cuisine.

**Plusieurs types de composteurs :**

- 400 litres en plastique : 10 €
- 620 litres en plastique : 13 €
- 300 litres en bois : 18 €
- 600 litres en bois : 25 €

Chaque composteur est livré avec un « bio-seau » de 10 litres, pour le transport des déchets de cuisine, et un guide de compostage pour connaître tous les secrets d'un bon compost (composition, maturation et utilisation).

Pour réserver un composteur, il suffit de téléphoner au 02 96 87 20 10, ou d'envoyer un mail aux ambassadrices du tri : [dechets@dinan-agglomeration.fr](mailto:dechets@dinan-agglomeration.fr)

Ainsi, sous réserve de validation de commande, vous pourrez vous rendre au siège de Dinan Communauté le vendredi suivant pour retirer votre composteur (unique jour de distribution de composteur).

## Les 11 commandements de la civilité

*Les crottes de ton chien en ville tu ramasseras*

*Le bien public et d'autrui tu respecteras*

*Ta poubelle pas n'importe où tu déposeras*

*Le passant avec ta voiture par temps de pluie tu n'éclabousseras*

*Ton mégot de cigarette ou tes canettes au sol tu ne jetteras*

*La musique à fond dans ta voiture les fenêtres ouvertes tu ne mettras*

*A l'arrêt plus d'une minute, ton moteur allumé tu ne laisseras*

*Jamais que tout t'est dû tu ne penseras*

*La tranquillité des autres tu ne perturberas*

*De ton smartphone ton nez parfois tu lèveras*

*Sur les réseaux sociaux poli et respectueux tu resteras*

Source : Journal Petit Bleu

# Les déchets

## Je mets dans mon sac jaune :

- Les emballages en acier et aluminium : canette, boîte de conserve, aérosol, ...
- Les emballages en papier et carton non souillés : boîte de céréales, de gâteaux, ...
- Les briques alimentaires : brique de lait, de soupe, ...



➤ Tous les journaux et les revues débarrassés de leur film plastique

➤ Les emballages en plastique : uniquement les bouteilles et flacons (bouteille d'eau, flacon de liquide vaisselle, gel-douche ou shampoing, bouteille d'huile...)

Je peux laisser les bouchons sur les bouteilles, c'est plus pratique et plus propre dans le bac



- PARKING TERRAIN DES SPORTS
- PARKING DERRIERE LA MAIRIE
- LES HAICHES

## Je porte au conteneur à verre :

➤ Les bouteilles, les pots et les bocaux.

Je trie toutes les bouteilles, tous les bocaux et pots en verre.

*La vaisselle, la porcelaine, la faïence ne se recyclent pas.*



**ASTUCE n°1** / Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.

**ASTUCE n°2** / Laisser les emballages en vrac et ne pas les imbriquer entre eux, ils seront plus facilement séparés et plus facilement recyclés.

# L'accès aux déchèteries

## Un badge est nécessaire pour accéder aux déchèteries de Dinan Agglomération.

Pour ceux qui n'en ont pas encore, vous pouvez en faire la demande directement au siège de Dinan Agglomération, par mail ([dechets@dinan-agglomeration.fr](mailto:dechets@dinan-agglomeration.fr)) ou sur le site internet de l'agglomération ([www.dinan-agglomeration.fr](http://www.dinan-agglomeration.fr)). Un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d'eau ou d'électricité) vous sera demandé.

Les horaires d'ouverture des déchèteries sont indiqués sur la dernière page du bulletin.

# Jours de collecte

SECTEURS	ORDURES MÉNAGÈRES	SACS JAUNES
<b>Secteur A</b> Allée des écoliers, rue et impasse de la Croix Nergan, Impasse de l'Orme, Impasse des Clossets, L'Eglise, La Croix Moy, Mairie, La Ville Rault, Le Préron, Le Tracin, Les Clos Brets, Les Molières, Les Noël's, Résidence des Camélias, des Hortensias, des Lilas, Route de Guyac, rues de la Vallée, du Jard, du Pont des Vignes, ruelle du Rougeret, la Venelle du Puits, Viel	Mercredi matin (5h-12h)	Mardi après-midi semaine paire (12h-19h)
<b>Secteur B</b> Bouban d'Abas, Coavou, Jardins de Coavou, Impasse de la Landelle, Impasse de la Mairie, l'Épinay, la Grande Fontaine, rue de la Landelle, la Perrière, la Vieuville, le Bois Brunet, le Fros, rue des Clossets, les Haïches, les Hauts Champs, les Planches, rue des Portes, Route de Dinan, Résidence Les Magnolias, rues de l'école, de l'Orme, de la Borgnette, de la Commanderie, des Bois, des Templiers, du Porche, du Stade, Vaucouleurs	Mercredi matin (5h-12h)	Mardi après-midi semaine impaire (12h-19h)
<b>Secteur C</b> Bocolé, Les Champs Gicquel	Mercredi matin (5h-12h)	Vendredi semaine impaire (12h-19h)
<b>Secteur D</b> La Féralais	Lundi après-midi (12h-19h)	Vendredi semaine impaire (12h-19h)

Le ramassage est réalisé une à deux fois par semaine sur la commune : toutes les semaines pour les ordures ménagères et une semaine sur deux pour les sacs jaunes. Les rouleaux de sacs jaunes sont à votre disposition dans le hall de la mairie.

*Merci de déposer vos sacs le jour ou la veille de la collecte.*

# Etat-Civil

## Naissances

- Le 08/11/2017 LAFOSSE Camille  
8 Coavou
- Le 15/12/2017 LUCAS Nils  
les Haïches
- Le 26/03/2018 HUBERT Noélyne  
8 les Molières
- Le 26/03/2018 LECLERC Tiano  
1 bis rue de la Croix Nergan
- Le 01/04/2018 COQUAUD Axel  
27 route de Dinan

## Décès

- Le 09/11/2017 CHEMIN Liliane née VALLÉE  
23 rue des Templiers
- Le 21/02/2018 LESNÉ Marie-France née FERRON  
32 Coavou
- Le 22/03/2018 MAILLARD Marcel  
2 Boculé

# Urbanisme

## Demandes de déclarations préalables

- |            |  |            |  |            |  |
|------------|--|------------|--|------------|--|
| 10/09/2017 | LEFORT Thérèse<br>22 rue du Pont des Vignes<br>Changement porte, fenêtres,<br>portail et portillon | 17/11/2017 | DINAN AGGLOMERATION<br>La lande de Vaucouleurs<br>Division en vue de construire            | 02/02/2018 | ROBERT Marina<br>Les Haïches<br>Pose d'une clôture                       |
| 02/10/2017 | SCIVS20<br>2 rue de l'Ecole<br>Pose d'une fenêtre de toit  | 08/12/2017 | ORIN Sébastien<br>4 rue de l'Ecole<br>Installation d'une passerelle<br>démontable          | 10/02/2018 | HERCOUET Clément<br>23 rue de la Croix Nergan<br>Création d'une terrasse |
| 25/10/2017 | COUDRAY Gaëtan<br>Les Planches<br>Pose d'un portail  | 08/01/2018 | LEBRETON David<br>7 route de Guyac<br>Construction d'une piscine<br>et d'un abri de jardin | 12/02/2018 | COMMUNE<br>La Ville Rault<br>Remplacement de la<br>rambarde du pont      |
| 26/10/2017 | Société civile NG<br>Vaucouleurs<br>Pose d'une clôture   | 19/01/2018 | LEFORT Thérèse<br>22 rue du Pont des Vignes<br>Pose d'une fenêtre de toit                  | 08/03/2018 | HIANCE Cédric<br>2 chemin de la Vallée<br>Pose d'une clôture             |
| 02/11/2017 | MOULIN Frédéric<br>1 place de la Mairie<br>Construction d'un abri<br>de jardin                     | 01/02/2018 | ORIN Sébastien<br>4 rue de l'Ecole<br>Pose d'une fenêtre de toit                           | 09/03/2018 | ADAM Anthony<br>8 Coavou<br>Construction d'un abri<br>de jardin          |

## Demandes de permis de construire

- |            |   |            |   |            |   |
|------------|---|------------|---|------------|---|
| 28/09/2017 | LEJEUNE Nadège<br>& Stéphane<br>Rue de la Croix Nergan<br>Construction d'une maison<br>individuelle | 12/12/2017 | TRAMPONT S. et LENESTOUR L.<br>Rue du Porche<br>Construction d'une maison<br>individuelle | 07/03/2018 | SOHIER Michel<br>La Perrière<br>Construction d'un carport   |
| 04/10/2017 | SCP GB Immobilier<br>La lande de Vaucouleurs<br>Construction de bureaux<br>et d'un entrepôt         | 10/02/2018 | HERCOUET Clément<br>23 rue de la Croix Nergan<br>Construction d'un garage                 | 09/03/2018 | CADOL Alain<br>Le Préron<br>Construction d'un garage  |
| 02/12/2017 | LAFOSSE Christophe<br>18 Coavou<br>Extension d'une maison<br>individuelle                           | 17/02/2018 | BOURASSEAU Vincent<br>5 rue de la Vallée<br>Démolition et reconstruction<br>du carport    | 13/03/2018 | BOURSEUL D. et GAUDIN N.<br>17 résidence des Magnolias<br>Construction d'une maison<br>individuelle |
|            |   | 01/03/2018 | DAULY Mathieu et Delphine<br>Rue de l'Orme<br>Construction de 2 maisons<br>individuelles  |            |   |

# Travaux

## Réaménagement de la cantine



Une touche de printemps a été amenée au restaurant scolaire suite à l'installation de claustras colorés et de tableaux d'affichage. Les claustras délimitent l'espace et réduisent le bruit et les tableaux égailent la salle car ils sont ornés des œuvres des enfants de l'accueil périscolaire.

## Colombarium

Le colombarium existant étant quasiment complet (il reste une place), un nouvel ensemble à trois étages proposant 21 cases a été créé après la suppression des deux petits locaux à l'entrée du cimetière. A ce jour, il reste les enduits à faire.



## Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été approuvé par le conseil municipal le 25 janvier 2018. Le PCS est un outil qui permet d'évaluer les risques majeurs naturels ou technologiques et de planifier l'action communale.

Dans ces situations, la commune a pour mission de sauvegarder la population. Cela consiste à informer, alerter, mettre à l'abri, interdire, soutenir, assister, héberger et ravitailler les habitants.

Un comité de pilotage communal a été mis en place, majoritairement composé d'élus avec deux personnes domiciliées sur la commune : Messieurs RIVOALLAN et NICOLAS.

Ces derniers se sont proposés pour aider la commune en cas de besoin. Des fiches actions seront distribuées à tous les acteurs. C'est l'association ECTI, représentée par Monsieur MAILLARD, qui a formé les membres du comité de pilotage et rédigé le PCS.

## Aménagement Rue de l'Ecole

C'est la phase finale des travaux d'aménagement de la rue de l'Ecole. Il ne reste plus qu'à terminer la signalisation horizontale et verticale.



## Travaux d'aménagement des locaux paramédicaux et logements locatifs

Ces travaux sont en voie de réalisation, ils devraient durer un an.



## Eclairage public village de Coavou

Ce village manquait sérieusement d'éclairage. Trois mâts ont été disposés permettant ainsi d'éclairer le carrefour à l'entrée du village.

## Numérotation des maisons dans tous les villages

Celle-ci a été réalisée dans le but de faciliter l'acheminement du courrier.

Les numéros seront fournis par la mairie et les propriétaires se chargeront de les mettre en place.

# Actualités et Manifestations

## Cérémonie du 11 Novembre

Les habitants étaient nombreux à assister à la commémoration du 11 Novembre. Huit enfants de l'école (Lucie, Beryl, Aislynn, Loane, Lucas, Lalie, Chloé et Jihane) se sont portés volontaires pour la lecture de lettres de poilus.

Tous les enfants et les adultes ont ensuite chanté la Marseillaise avec Monsieur Marcel BIDAN.

*Nous remercions tous les participants.*



## Repas communal de l'action sociale

Le 11 novembre a eu lieu le repas communal offert aux Vildéens âgés de plus de 65 ans. Un moment très convivial et apprécié de tous. Une centaine de personnes était présente dont 84 personnes âgées de plus de 65 ans.

Nous avons honoré Monsieur Roger HERVE, Madame Angèle LEBRUN et Madame Marie ROUILLE pour les plus de 90 ans présents dans la salle.



## Vœux du Maire

Lors de la cérémonie des vœux 7 nouveaux présents avec leur famille, ont été mis à l'honneur. Il y a eu 17 naissances en 2017.



## Chasse à l'œuf de Pâques

Le dimanche 1<sup>er</sup> avril, 53 enfants vildéens ou scolarisés sur la commune se sont élancés à la recherche des œufs de Pâques. Sous un soleil un peu timide, les enfants de plus de 6 ans ont pu chercher des bouchons de couleurs autour de la maison du temps libre, de la mairie, du boulodrome, de l'école et de son parking. Ceux âgés de moins de 6 ans récupéraient des bouchons autour de l'église.



Deux œufs spéciaux étaient cachés ! Ils donnaient le droit d'avoir un plus gros chocolat.

Les deux gagnantes de cette chasse aux œufs 2018 sont Livia ORIEUX pour les moins de 6 ans, et Lalie MERDRIGNAC pour les plus de 6 ans. En complément de leurs sachets de chocolat, comme tous les autres enfants, Livia a reçu un lapin et Lalie une poule.



## Blason

Madame CAVAN a travaillé sur la création d'un blason vildéen pendant les Temps d'Activités Périscolaires. Les enfants ont réalisé des blasons en respectant l'histoire de la commune, et notamment les templiers. En parallèle un sondage a été publié sur le site internet de la commune : « Il n'existe pas de logo ou de blason sur la commune. Que préférez-vous pour représenter Vildé-Guingalan ? ». 121 personnes ont répondu dont 90% sont favorables au blason.

La commission animation, fêtes et cérémonies (...) a choisi un des blasons proposés par les enfants avant de le présenter au conseil municipal. Le blason a ensuite été validé par la commission nationale d'héraldique le 16 mars 2018.

Nous vous présentons le blason vildéen.

### DESCRIPTIF DU BLASON

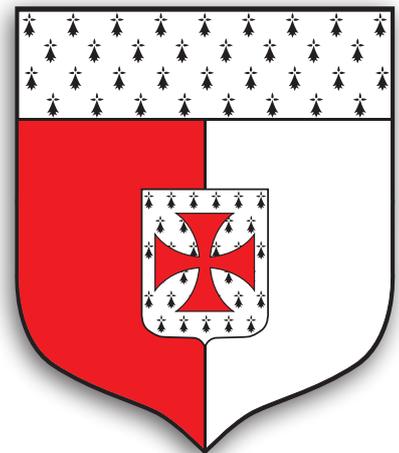
*Parti ; au 1 de gueules, au 2 d'argent, à un chef d'hermine, à un écusson posé en abîme d'hermine à une croix du Temple de gueules.*

**Hermine** : symbole de la Bretagne, pureté

**Croix du Temple** : référence au passé de la commune (victoire, croisades...)

**Couleur argent** : tempérance, humilité

**Couleur gueules** : charité, hardiesse et vaillance



## Capsule temporelle

De tout temps, l'humain a cherché à découvrir son passé dans le but de mieux comprendre son présent. L'Histoire ne se limite pas seulement à des ruines et à des grands faits historiques, elle est le reflet d'une époque et d'un temps précis.

Une boîte pouvant contenir tout document déposé par des volontaires (vildéens, actifs ou originaires de la commune) permettra de transmettre des souvenirs individuels ou collectifs. L'objectif est d'offrir aux générations futures un aperçu de la vie à une époque révolue afin d'éviter que l'instant présent ne se volatilise et ne disparaisse dans les méandres du temps.

Conservé à la mairie, ce témoignage du passé laissera à nos descendants une trace du XXI<sup>ème</sup> siècle ; son ouverture est prévue dans 30 ans. La date limite de participation est fixée au 28 mai 2018.

Vous trouverez plus d'informations sur les imprimés disponibles dans les commerces et à l'accueil de la mairie.



## Fête de la musique

Cette année, la fête de la musique se tiendra le samedi 23 juin dans la cour de l'école.

Trois groupes de rock, pop et de compositions ou de reprises se succéderont pour faire vibrer vos tympanes !



**Le mardi matin 19 décembre, dans la salle du Temps Libre, les enfants du groupe scolaire « 1.2.3 soleil » ont assisté à un spectacle, proposé par la commune : Phil Bartok par la compagnie TIPTONIC du Mans.** Durant une heure, petits et grands ont été captivés par une représentation haute en couleur mêlant chant, musique, jonglage, mimes et magie animée par un artiste complet, Phil Bartok.



Puis le Père Noël a fait son apparition pour sa distribution de bonbons devant des enfants toujours aussi éblouis par sa présence.

**Durant ce premier semestre, les enfants de l'école ont pratiqué plusieurs activités en compagnie de leurs enseignantes.**

**Les maternelles** ont profité d'une belle journée pour faire une balade en forêt et récolter des trésors indispensables à la confection d'œuvres éphémères. Ils ont suivi l'évolution de la chrysalide vers le papillon « Belle Dame ». Ils ont perfectionné leur goût par la dégustation des soupes de Pascaline. De gentilles dames de l'association « On bouquine » leur ont fait découvrir le conte via des séances de Kamishibai (petit théâtre animé). Puis grâce à des parents et grands-parents volontaires, les enfants ont découvert les jeux de plateaux par groupe de quatre.

**Les primaires** profitent des joies du sport dans une salle couverte de Plélan-le-Petit et s'initient pour certains à l'escrime.

**Les CMI/CM2** collaborent au projet "Danse, Art et Numérique" grâce à un logiciel de traitement de texte et en commun avec d'autres classes du département.



# Périscolaire

## Accueil périscolaire du matin et du soir

Nous avons terminé l'année 2017 par notre traditionnelle Christmas Party qui fut encore une fois un succès avec une soixantaine d'enfants présents. Désormais nous attendons avec impatience le printemps qui arrive à petits pas... Mais peu importent les averses et le froid, nous espérons bientôt pouvoir organiser nos parties de hockey (jeu apporté par notre cher Père Noël).



Nous vous avons annoncé une année « chatoyante », nos petites boules de poils ont élu domicile à l'accueil, très vite accompagnées par d'autres boules à 4 pattes pour fêter le nouvel an chinois sous le signe du chien.



Le calendrier des anniversaires est terminé, chaque mois nous pouvons ouvrir une « fenêtre » pour fêter un « happy birthday » aux enfants.

Cette année un nouveau projet a vu le jour : les enfants se sont investis dans la décoration du restaurant scolaire.

Le résultat est très réussi, ce qui donne à l'espace un côté convivial et chaleureux. Les enfants de maternelle ont apprécié de déjeuner en compagnie de Dora, Hello Kitty, Macha et Micka. Et peut-être que les épinards auront un autre goût sous le regard de leurs personnages de dessins animés préférés.



Notre atelier jardinage est toujours d'actualité, et nous allons bientôt retrousser nos manches pour égayer nos parterres.

Depuis le début de l'année, nous avons effectué un changement dans l'organisation du goûter. Les enfants de l'élémentaire peuvent désormais commencer le goûter avant l'arrivée des enfants de la maternelle. Cela leur permet de bénéficier d'une petite récréation avant de se rendre à l'aide aux devoirs en toute sérénité ; Les enfants de la maternelle profitent d'une atmosphère plus calme pour prendre leur goûter.

Un petit déjeuner surprise est de temps en temps proposé aux enfants qui arrivent tôt le matin. Le jour n'est pas défini, c'est souvent de l'improvisation ce qui rend ce moment souvent très convivial.

## Accueil périscolaire TAP

Nos chères têtes blondes naviguent depuis le mois de septembre sur les mers scandinaves à la découverte des vikings en compagnie de Christine...

Ils ont notamment parlé de l'Yggdrasil, l'arbre de vie nordique aux couleurs de l'arc-en-ciel. De là, ils ont légèrement dévié sur quelques expériences scientifiques, en effet par petits groupes, ils ont pu reproduire le phénomène d'un arc-en-ciel, magique NON ??

**Quand on parle de viking, forcément les drakkars s'imposent**, ainsi chaque enfant, durant ces mois de mars et avril aura fabriqué son propre bateau et aura pu le faire voguer sur les mers de vos chères salles de bains... Afin de clôturer ce thème en beauté, chaque enfant aura le plaisir de créer son dragon articulé de plus de trois mètres crachant du feu, bon d'accord pour des questions de sécurité et d'économie de papier, il ne mesurera pas plus d'un mètre et ne crachera pas de feu, dommage...



**Antoine, notre animateur sportif, se sera attaqué à un atelier de travaux manuels, quel défi !!!**



**Il a proposé aux enfants, pendant la période de janvier et février, de confectionner des masques de carnaval.**

Pour ce faire, notre animateur avait sorti l'artillerie lourde : peinture, feutres, crayons de maquillage, pompons, gommettes de toutes sortes, plumes, chenilles... Et des paillettes pour la touche finale. Un grand BRAVO à Antoine, le résultat était bluffant. Après cette expérience, ô combien réussie, Antoine n'a pas souhaité renouveler ce genre d'activité. Il est retourné vers le sport...

**Ainsi en mars et avril, les enfants ont pu jouer au badminton et au ping-pong.** Enfin pour la dernière période, il proposera des grands jeux d'extérieur, tels que la citadelle, mais aussi les quilles finlandaises, le kin ball, ... Les enfants profiteront au maximum du grand air en jouant notamment sur le soccer ou le terrain stabilisé.

**En novembre, Sandrine, quant à elle, aura osé, sans regrets, aborder le thème de la violence à l'école.** C'est un grand sujet d'actualité qui n'épargne aucune école. Ainsi à l'aide de vidéos, de textes, de marionnettes, de saynètes, de chansons, et de beaucoup de dialogues, les enfants ont beaucoup échangé, même les plus timides, ce fût une activité qui aura marqué les esprits, qui aura essayé de donner des outils pour lutter contre cette violence. Les enfants savent maintenant faire des messages clairs qui permettent d'exprimer à l'autre son mal-être, son mécontentement. Ils savent également qu'il faut parler, ne pas garder ses problèmes pour soi, et surtout qu'ils doivent être respectés mais également respecter les autres. En janvier, après les fêtes, c'est Zen-Attitude, c'est une activité récurrente car très appréciée des enfants, au programme : petits massages entre amis, QUE DU BONHEUR !!! En mars et avril, ce sera un temps libre pour les enfants, les coins jeux de l'accueil, ainsi que tous les jeux de société sont en accès libre. Chacun peut vaquer à ce qu'il souhaite : coloriage, jeux, baby-foot, déguisements, peinture, ...

**C'était le dernier programme des Temps d'Activités Périscolaires...** C'est une page qui se tourne, cela aura été une belle aventure, pour nous, animateurs, mais aussi pour les enfants.

*Merci à tous ceux qui y auront participé de près ou de loin.*

## Rythmes scolaires Retour à la semaine de 4 jours

**La demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire a été acceptée.**

Horaires pour la rentrée scolaire 2018-2019

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI : 9H00-12H00 et 13H30-16H30

## Arts et Culture

L'association Arts et culture continue ses activités dans une bonne ambiance. Les effectifs de chaque section sont sensiblement les mêmes. Il est possible de nous rejoindre à n'importe quel moment de l'année !

### RAPPEL :

Gymnastique d'entretien : le mardi de 20h00 à 21h00.

Danse bretonne : le jeudi tous les 15 jours de 17h00 à 18h30

Scrabble (sans interruption) : le jeudi de 14h00 à 17h00

Pour tout renseignements : 06 70 42 60 08 – 06 68 25 75 15

## Le Comité des Fêtes

### Soirée théâtre

Le samedi 24 Mars dernier, la troupe de l'ABTL de Brusvily KI KA' FARCES venait interpréter à la Maison du Temps Libre "Carnage au mariage", une pièce de Virginie VAN AKER.

Cette comédie burlesque, mise en scène par Cyrille COURTOIS a fait salle comble et a rencontré un franc succès auprès des spectateurs. Les organisateurs du comité des fêtes ont été ravis de la soirée.



### Courses cyclistes

Les courses cyclistes FSGT auront lieu le samedi 28 avril sur le circuit de Vaucouleurs (2, 850 km) avec 2 épreuves : à 16 heures catégorie 1,2 et 5 et à 18 heures catégorie 3 et 4.

Le circuit sera fermé de 15h00 à 21h00.

Les riverains seront priés de prendre leurs dispositions compte tenu des contraintes.

## Les Trois Coups de Vildé

Le 24 février 2018, la troupe "Les 3 coups de Vildé" a pu présenter ses sketches sur... la famille !

A la maison du temps libre, 125 personnes sont venues les applaudir et passer une bonne soirée, rythmée par les rires. Merci à tous !



## Club de l'amitié

Le club a vu cette année l'arrivée de 6 nouveaux adhérents, ce qui porte le nombre à 57. Bienvenue à eux. Pour rappel, il est toujours possible de s'inscrire.

Quelques membres ont dû cesser leurs adhésions et leurs activités pour cause de santé.

Par ailleurs, l'art floral compte 27 membres.



### Sortie décembre 2017

Très belle sortie qui a fait l'unanimité auprès des adhérents.

Visites de différents villages qui participent au concours des "plus beaux villages de Noël". Arrivée le midi pour un repas typiquement local dans la belle ferme de la Michaudière, magnifiquement décorée.

Vers 15h30, visite d'une fabrique de gâteaux (280 recettes différentes). Près de 200 000 gâteaux produits à la journée, pour beaucoup en portion individuelle pour les écoles, restos, self et surtout l'export.

A partir de 17h00, début de la visite des villages, tous dans un rayon de 30 kms. Beaucoup de créativité et de féerie tout au long de ce parcours.

Vers 18h00, retour à la ferme pour une collation avec potage, rillettes, pains et brioches, vin chaud et café. Etc.

Retour vers Vildé à 22h30 après un passage dans le centre-ville de Dinan pour admirer les illuminations.

### Agenda du club

Le bureau du club vous communique les infos suivantes :

#### 14 Mai

Tournoi interne de boules bretonnes avec l'appui du club de boules. Une réunion aura lieu pour l'organisation de ce tournoi.

#### 29 Juin

Journée grillades, ouverte à tous, à la maison du temps libre.

#### En préparation :

##### Septembre

visite du Parlement de Bretagne et Ouest-France.

##### Novembre

concert du « Petit fermier »

##### Janvier

Tournoi de belote avec l'appui du club des cyclos.

Pour ces événements en préparation, des précisions seront apportées sur le site de la commune.

# Football Club Pays Plélan - Vildé



Notre tournoi Futsal s'est déroulé du 27 février au 2 mars dernier; il a rassemblé plus de 400 jeunes sans compter la centaine de joueurs qui a clôturé cette semaine avec le tournoi Séniors

Ce tournoi est un moment clé de la saison pour le club puisqu'en terme d'attractivité il regroupe les meilleures équipes du bassin de Dinan.



Un grand merci aux bénévoles qui ont œuvré au bon déroulement de ce tournoi malgré des conditions climatiques difficiles et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Nous en profitons pour vous annoncer une fin de saison riche en événements puisque le FCPPV aura l'honneur d'organiser la finale de la *Coupe Ange Lemée* ou Départementale, le we.,-end du 26 / 27 Mai 2018 à Plélan.

Et enfin pour clôturer cette saison, en partenariat avec la Mairie de Plélan, nous avons également été retenus comme centre d'entraînement pour la Coupe du Monde Féminine U20 au mois d'Août et nous aurons l'honneur d'accueillir la Chine et la France. Nous en profitons pour remercier la municipalité pour cette démarche.

## Les Randonneurs

Le 7 janvier se déroulait la randonnée pédestre organisée par l'association des randonneurs de PLELAN-LE-PETIT. Très peu de marcheurs ont honoré ce départ de début d'année.

Les mauvaises conditions climatiques étaient sans doute en cause, la pluie et le vent ont découragé les plus téméraires.

Le 19 janvier l'humoriste Bruno BLONDEL s'est produit dans la salle de l'Embarcadère à PLELAN LE PETIT. *Soirée appréciée et réussie.*

La sortie annuelle se fera aux Iles des GLENAN le dimanche 1<sup>er</sup> juillet. Départ de PLELAN LE PETIT à 7h30 précisément et retour vers 19h30.

Prix par personne : 35 euros.

Réservation auprès des déléguées de la commune : Claudine MIRIEL et Annie REHEL.

Le 22 septembre à 19h00 se tiendra l'assemblée générale de l'Association à la salle des fêtes de LA LANDEC.

A 20h00, un repas sera servi au prix de 15 euros par personne, boissons comprises.



## Cyclo Club Vildéen

Le club compte actuellement 28 licenciés. Deux groupes se retrouvent chaque dimanche matin pour des sorties de 60 ou 80 kms selon la saison. Le 17 février la soirée galettes et crêpes a été un grand succès avec une cinquantaine de convives. Le 10 juin la sortie de 100kms en direction du Cap Fréhel sera suivie au retour d'un pique-nique. Le concours de belote aura lieu le 19 novembre 2018 à la salle de Vildé ouvert à tous, retenir cette date.

Pour tous renseignements :  
Tél. 02 96 27 08 87 ou 02 96 27 06 34.

*Bonnes sorties à tous les Cyclos.*



## La Société de Chasse

Les chasseurs vildéens ont organisé la vente de plats à emporter, dégustation chevreuil, le 28 octobre 2017. Plus de 400 repas ont été distribués à la grande satisfaction des bénévoles. Les chasseurs remercient toutes les personnes qui ont participé à cette manifestation.

**L'association organisera le repas du samedi 21 juillet 2018.**

**REPAS : JAMBON À L'OS**

Tarif adulte : 12 €\* / Tarif enfant : 6 €\*  
\*Boisson non comprise

Possibilité de repas à emporter  
au tarif de 12 euros.

A retirer au terrain des sports à partir de 18h30.

Pour les réservations, merci de déposer votre règlement chez Madame DELAMOTTE (16 rue de la Landelle, 22980 VILDE-GUINGALAN) ou chez M<sup>me</sup> LE MABEC (30 route de Dinan, 22980 VILDE-GUINGALAN)

**RESERVATION AVANT  
LE 15 JUILLET 2018.**

La société de chasse tient également à remercier tous les agriculteurs qui mettent leurs terres à disposition des chasseurs.

N'hésitez pas à contacter la société de chasse pour tous renseignements ou problèmes rencontrés.

Thierry LAME, Président  
Tél. 06 83 86 54 12.

Magali DELAMOTTE, trésorière  
Tél. 02 96 82 11 63 ou 06 41 87 04 65

Sandra LE MABEC, adjointe-trésorière  
Tél. 06 50 07 75 79

## Amicale Laïque

L'Amicale Laïque propose le dernier vendredi de chaque mois, à la sortie de l'école, **une vente de crêpes et de gâteaux confectionnés par les familles de l'école.**

Nous en profitons pour remercier les pâtissier(e)s et crêpier(e)s, ainsi que les bénévoles qui permettent à cette action de perdurer.

**Prochain rendez-vous gourmand :  
vendredi 20 avril de 16H30 à 17H15.**

*A noter dans l'agenda :*  
**KERMESSE LE DIMANCHE 24 JUIN**



# Association "Autour d'Emeric et d'Anthony"



L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 13 mars dernier et l'ensemble des membres du bureau a été renouvelé :

Pour mémoire :

Présidente ..... Nadège LE JEUNE

Vice-présidente ..... Annaïck URO

Trésorier ..... Gregory LEDEAN

Trésorière adjointe ..... Roseline PASDELOU

Secrétaire ..... Isabelle SEVER

Secrétaire adjointe ..... Nadège CLECH

L'association prépare actuellement l'organisation des prochaines **Foulées d'Emeric et Anthony** qui auront lieu le **7 septembre 2018**.

*Quelques changements sont au programme :*

- ➔ un circuit de 10 kms mesurés entièrement modifié, plus plat et plus "roulant", empruntant uniquement les routes vildéennes,
- ➔ une nouvelle course à pied de 5 kms mesurés, accessible à un public plus large et notamment ouverte à partir de la catégorie des Minimes nés en 2003/2004.

Il est ici précisé que les inscriptions se feront sur le site internet KLIKEGO et que les coureurs devront tous fournir un certificat médical de course à pied en compétition datant de moins d'un an. En plus, une autorisation parentale sera nécessaire pour les mineurs (règlement de la FFA).

Une marche populaire en sens inverse de la course sera bien entendu encore proposée cette année (inscription sur place).

Nous espérons que grâce à ces nouveautés, la 9<sup>ème</sup> édition des Foulées d'Emeric et Anthony attirera des sportifs toujours plus nombreux pour se lancer un défi personnel dans un objectif caritatif, celui de participer à redonner le sourire aux enfants malades !

**Nous comptons sur tous les vildéens, coureurs, marcheurs, public, bénévoles, pour répondre une nouvelle fois présents à cette belle manifestation et soutenir l'action de notre association.**

*Parlez-en  
autour  
de vous !*

## COURIR POUR LEUR SOURIRE!



**REDONNER LE SOURIRE AUX ENFANTS HOSPITALISÉS...**

## Espace Culture

### SALLES DE SPECTACLE

#### L'EMBARCADERE

Rue des Plantations  
22980 PLELAN LE PETIT  
Tél. 02 96 87 14 27

#### SOLENVAL

33 rue de la Madeleine  
22130 PLANCOET  
Tél. 02 96 89 41 09

#### THÉÂTRE DES JACOBINS

Rue de l'Horloge  
22100 DINAN  
Tél. 02 96 87 03 11

#### LE LABO

10 Rue Victor Schoelcher  
22100 DINAN  
Tél. 02 96 39 47 80

<http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/>

## Agenda des manifestations

SAMEDI 28 AVRIL

**Courses cyclistes circuit de Vaucouleurs**  
Comité des fêtes

LUNDI 14 MAI

**Tournoi de boules (interne)**  
Club de l'amitié

SAMEDI 23 JUIN

**Fête de la musique**

DIMANCHE 24 JUIN

**Kermesse - Amicale Laïque**

VENDREDI 29 JUIN

**Repas et jeux - Club de l'amitié**

SAMEDI 21 JUILLET

**Repas Jambon à l'os - Société de chasse**

SAMEDI 21 JUILLET

**Feu d'artifice**

VENDREDI 7 SEPTEMBRE

**Foulées Autour d'Emeric et Anthony**

DIMANCHE 11 NOVEMBRE

**Commémoration de l'Armistice  
et repas des aînés**

DIMANCHE 18 NOVEMBRE

**Conteur le Petit Fermier**  
Club de l'amitié

LUNDI 19 NOVEMBRE

**Concours de belote - Amicale des cyclos**

## Rance Poker Club

Développement du POKER moderne appelé le "No Limit Texas Hold'em", avec respect des valeurs de convivialité, tolérance, honnêteté, pédagogie, responsabilisation des personnes et prévention contre l'addiction et l'isolement (selon la législation en vigueur et en relation avec la police judiciaire).

Notre association loi 1901 a été créée le 6 juin 2012 et le siège social est à l'adresse du Président (6, résidence des Lilas 22980 Vildé-Guingalan).  
Président : Xavier CABUY et trésorier/secrétaire : François MOREL.

*Tous les niveaux de joueurs sont acceptés, chaque nouveau visiteur a droit à 2 parties gratuites avant d'adhérer ou non, et les parties se déroulent à La Maison des Associations de la commune tous les LUNDIS à partir de 20h00 (cf exemple d'une partie en photo jointe).*

**Attention : l'accès de la salle (rue de l'école) est interdite aux moins de 18 ans et il y a aucun enjeu d'argent.**

**Au programme pour 2018**, beaucoup de championnats successifs pour cette 7<sup>e</sup> saison sous forme de tournois récompensés par de nombreux lots (bons d'achat de l'enseigne de votre choix, tickets d'entrée pour tournois en casino, cotisations futures gratuites). C'est l'intégralité des cotisations des adhérents qui est justement redistribuée en forme de lots, soit plus de 1500 € !



**Ca vous tente d'apprendre le poker moderne ou de vous améliorer ?**

Alors venez jouer un LUNDI soir et rejoindre une ambiance vraiment sympa et chaleureuse, avec tout de même une réelle probabilité de 2 chances sur 3, de gagner un lot !!!

*N'hésitez pas à venir voir ou essayer, c'est gratuit !!! A bientôt !*

Tous renseignements supplémentaires au 06 50 58 80 60  
ou par mail : [xavier.cabuy@orange.fr](mailto:xavier.cabuy@orange.fr).

Egalement notre page Facebook : <https://www.facebook.com/RancePokerClub>

*Nouveau, dès septembre 2018 !*

## Du Pilates avec l'association « un pas vers la forme » de Calorguen

**L'association "Un pas vers la forme" propose un cours de Pilates pour tous le vendredi matin de 9h à 10h animé par Sylvie Petit à partir du 14 septembre 2018, à la Maison des Associations.**

*Qu'est-ce que le Pilates?*

C'est une méthode "douce" de placement précis, de mouvement lent et de respiration profonde qui vise à renforcer les chaînes musculaires profondes du corps. Cette méthode a pour but d'harmoniser votre silhouette, en vous apportant une plus grande force intérieure,

Joseph Pilates a créé cette méthode car il était persuadé qu'un entraînement de qualité visant le corps et l'esprit était la base incontournable de bienfaits sur la santé.

Contact : Sylvie Petit 06 42 32 30 66

## Offices de tourisme du territoire

**Les horaires des différents bureaux d'information touristique changent au 1<sup>er</sup> avril.**

*Voici les nouveaux horaires jusqu'à fin juin :*

**DINAN :**

Du lundi au samedi  
de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.  
Les dimanches 1/04, 29/04, 6/05, 20/05, 17/06 et 24/06 et jours fériés (sauf le 1/05)  
de 10h à 12h30 et de 14h30 à 18h00.

**FRÉHEL**

Du lundi au samedi  
de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h00.  
Jours fériés (sauf 1<sup>er</sup> mai)  
de 9h30 à 12h30.

**PLÉVENON**

Lundi, mercredi et vendredi  
de 10h à 12h30.

**SAINT-CAST LE GUILDO**

Du lundi au samedi  
de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.  
Les dimanches 1/04, 29/04, 6/05, 20/05, 17/06 et 24/06 et jours fériés (sauf le 1/05)  
de 10h à 13h00.

**MATIGNON**

Lundi et vendredi  
de 10h00 à 12h30 et de 15h00 à 17h30  
Mercredi  
de 10h00 à 12h30.

**SAINT-JACUT DE LA MER**

Du lundi au samedi  
de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.  
Jours fériés (sauf le 1<sup>er</sup> mai)  
de 9h30 à 12h30.

**PLANCOËT**

Mercredi et vendredi  
de 10h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h00  
Samedi  
de 10h00 à 12h30.

# FEU D'ARTIFICE

le samedi  
**21** Juillet  
2018

La Société de Chasse  
de VILDÉ GUINGALAN

**ORGANISE LE REPAS DU FEU D'ARTIFICE**

sous chapiteau, au terrain des sports  
à partir de 19h30.

## JAMBON À L'OS

12 € BNC\* pour les adultes / 6 € BNC\* pour les enfants

**Possibilité de Repas à emporter**

à récupérer au terrain des sports à partir de 18 heures 30

Pour tous renseignements :

M<sup>me</sup> DELAMOTTE (06 41 87 04 65)

M<sup>me</sup> LE MABEC (06 50 07 75 79)

**RÉSERVATION AVANT LE 15 JUILLET 2018**

\*BNC : Boisson Non Comprise

## Informations pratiques Numéros utiles

### ► ÉCOLE

“Groupe scolaire 1, 2, 3 soleil”

Primaire : **02 21 08 00 05**

Maternelle : **02 21 08 00 06**

Cantine scolaire : **02 21 08 00 07**

Accueil périscolaire : **02 21 08 00 09**

### ► SANTÉ

Maison médicale : **02 96 27 01 79**

Pharmacies :

- *Blanche Hermine* (PLÉLAN-LE-PETIT)

**02 96 27 62 73**

- *Cobigo-Yzanig* (TRÉLIVAN)

**02 96 85 05 33**

Hôpital René PLÉVEN :

**02 96 85 72 85**

Polyclinique du Pays de Rance :

**02 96 85 85 85**

Centre antipoison :

**01 40 05 48 48**

### ► SOCIAL

SOS Enfance maltraitée : **119**

Maison du Département :

**02 96 80 00 80**

Drogue - Tabac - Alcool Infos :

**113** ou **0 800 23 13 13**

Solitud'Ecoute : **0 800 47 47 88**

• Pompiers : **18**

• Gendarmerie : **17**

• Urgences SAMU : **15**

• Appel urgences : **112**

### ► EAU ET ENERGIE

Eau (SAUR) :

**02 22 06 45 00**

Dépannage électricité :

**09 726 750 22**

### AGGLOMÉRATION

Dinan Agglomération :

**02 96 87 14 14**

### DÉCHÈTERIES\* :

**Déchèterie Les Landes Fleuries  
QUEVERT**

Tél. **02 96 87 51 37**

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mardi : Fermée

Mercredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Jeudi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

**Déchèterie de Conillé**

SAINT-HELEN

Tél. **02 96 88 23 22**

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mardi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mercredi : Fermée

Jeudi : Fermée

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

**Déchèterie ZA de Beauvent**

LA LANDEC

*Horaires du 1<sup>er</sup> février au 31 octobre*

Lundi, mardi, vendredi : 14h00 – 18h00

Mercredi, samedi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

\*Un badge est nécessaire pour accéder aux déchèteries de Dinan Agglomération. Pour plus d'information, vous pouvez contacter le service au **02 96 87 72 72** ou par mail à [dechets@dinan-agglomeration.fr](mailto:dechets@dinan-agglomeration.fr).